

AVIS

21/06/2023

Avis adopté en séance plénière le 21 juin 2023
dans le cadre d'une saisine obligatoire

Comptes Administratifs 2022

Budget principal et
Budget annexe aéroport d'Avignon

Compte de Gestion 2022

Budget principal et
Budget annexe aéroport d'Avignon

Apurements des stocks
Autorisation de programme et d'engagement



Rapporteuse de l'Avis : **Sylvie GALÉA**

Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Bernard SILVESTRO**

Chargée de mission : **Christiane GAU**

CESER

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

Rapporteure : Sylvie GALEA, membre de la Commission **Finances et Fonctionnement**, 1^{er} collège

Assistée de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 106 Conseillers présents.

dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional
Etude conduite par la commission **Finances et Fonctionnement**

Sommaire

1^{ERE} PARTIE : LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022	7
A. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ..	7
I. LES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS PAR LA RÉGION	7
1. LES RECETTES ET DEPENSES AU CA 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.....	7
2. LES INDICATEURS DE GESTION, L'ÉPARGNE ET LA DETTE :	7
3. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	8
II. COMMENTAIRES ET AVIS DU CÉSER.....	8
1. SUR LES NIVEAUX DE RÉALISATION.....	8
2. SUR LES RECETTES ET LES DEPENSES.....	8
3. SUR LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	9
4. SUR LES INDICATEURS D'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT	9
5. CONCLUSION.....	10
III. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CÉSER.....	10
<i>Commission Aménagement du Territoire</i>	<i>10</i>
<i>Commission Relations Internationales.....</i>	<i>11</i>
<i>Commission Emploi, Développement Economique Régional</i>	<i>11</i>
<i>Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation</i>	<i>11</i>
<i>Commission Culture, Patrimoine culturel.....</i>	<i>12</i>
<i>Commission Tourisme</i>	<i>13</i>
<i>Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité</i>	<i>13</i>
<i>Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral</i>	<i>13</i>
<i>Commission Développement Durable, Environnement, Energie et Climat</i>	<i>14</i>
<i>Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux.....</i>	<i>14</i>
<i>Commission Formation Professionnelle et Apprentissage</i>	<i>15</i>
<i>Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics.....</i>	<i>16</i>
<i>Commission Sport, Jeunesse et Vie associative.....</i>	<i>16</i>
B. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE AÉROPORT D'AVIGNON	17
I. INFORMATIONS PRINCIPALES	17
1. DEPENSES ET RECETTES.....	17
2. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :	17
II. AVIS DU CÉSER	17
2^{EME} PARTIE : COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE AEROPORT D'AVIGNON	18

I. OBJET DES RAPPORTS	18
II. AVIS DU CESER	18
3^{EME} PARTIE : LES APUREMENTS DES STOCKS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'ENGAGEMENT (AE)	19
I. INFORMATIONS PRESENTEES	19
II. AVIS DU CESER SUR LES APUREMENTS 2022.....	19
EXPLICATIONS DE VOTE	21

PROPOS INTRODUCTIFS : QUELQUES DEFINITIONS

Comme toutes les collectivités territoriales, la Région est soumise aux dispositions du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment celles relatives aux documents comptables.

Le **compte administratif** du budget principal est établi à la clôture de l'exercice budgétaire, il en est de même concernant le ou les budget(s).

Ce document comptable rapproche les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) de l'année écoulée et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le **compte de gestion** est un document élaboré par les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), et plus précisément par le comptable public chargé de la Gestion de la collectivité. Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à l'approbation du conseil régional, qui doit constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

La délibération arrêtant le compte de gestion est nécessairement distincte de celle votant le compte administratif, car le président du Conseil régional peut prendre part au vote du compte de gestion, mais pas au vote du compte administratif. Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

1^{ère} PARTIE : LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

A. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

En préambule, le CESER salue la poursuite des efforts de la Région dans la présentation des éléments comptables, notamment au niveau du rapport de présentation. Cela constitue une réelle avancée dans la communication budgétaire de la Région, tant vis-à-vis des représentants de la société civile - qui ne sont pas forcément spécialistes des finances publiques – que de l'ensemble des citoyens, en leur fournissant les outils pour une meilleure lecture et une meilleure compréhension des éléments financiers de la Région. Les commissions sectorielles du CESER ont, pour la majorité, également apprécié les efforts des élus régionaux et des services, pour apporter des éléments de compréhension relatifs aux politiques dont ils ont la charge.

I. LES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS PAR LA RÉGION

1. Les recettes et dépenses au CA 2022 du budget principal

Des recettes réelles de fonctionnement de 2,178 Md€, en progression de 5,7 % par rapport au CA 2021, cette hausse étant portée principalement par les recettes de TVA.

Des dépenses réelles de fonctionnement 1,710 Md€, en hausse de 7,5 %, essentiellement liées au financement des politiques publiques régionales.

Des recettes réelles d'investissement (hors emprunt) de 191,8 M€.

Les dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) de 652,8 M€, en hausse de 5,2 % par rapport au CA 2021.

2. Les indicateurs de gestion, l'épargne et la dette :

L'épargne de gestion (recettes de gestion - dépenses de gestion) s'établit à 520,7 M€ en 2022, (+7 M€), en hausse de 1,4 %.

L'épargne brute s'élève à 472,7 M€, le taux d'épargne brute est de 21,7 %, contre 22,4 % en 2021.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette, s'élève à 334,7 M€ au 31/12/2022, contre 345,1 M€ en 2021, soit une diminution de 10,3 M€, essentiellement due à un niveau plus élevé du remboursement du capital de la dette, et aux dotations aux provisions.

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève, hors crédits-baux, à 2,570 Md€, et à 2,736 Md€ crédits-bails inclus. On note une diminution de près de 5 % de l'endettement par rapport à l'année 2021.

La capacité de désendettement est en amélioration :

- Crédits-bails inclus, elle est de 5,7 années en 2022 contre 6,1 années en 2021
- Hors crédits-bails, elle se situe à 5,4 années en 2022 contre 5,9 années en 2021

3. Les engagements pluriannuels

Les affectations en 2022 :

- En Autorisations de Programme (AP) : 790,4 M€, soit un taux d'affectation de 87,4 %
- En autorisations d'Engagement (AE) : 1 031,7 M€, soit un taux d'affectation de 87,1 %

Les stocks d'AP et d'AE affectées et non mandatées au 31 décembre 2022 :

- **En AP** : le stock représente 2, 517 Md€. Les 2/3 de ce stock concernent des opérations engagées de 2020 à 2021. Les secteurs des transports, des lycées et de la transition énergétique en constituent plus de 75 %.
- **En AE** : le stock s'élève à 617,8 M€, dont plus de la moitié porte sur des opérations engagées en 2022.

II. COMMENTAIRES ET AVIS DU CÉSER

1. Sur les niveaux de réalisation

Le CESER remarque, à la lecture des niveaux de réalisations par rapport aux prévisions du budget 2022, que ce compte administratif 2022 traduit la bonne réalisation des ambitions affichées lors du Budget. Les taux d'affectation en AP et AE sont très satisfaisants, de 87 % tant en AE qu'en AP.

Au niveau de la consommation des crédits, on observe un taux de réalisation de 95,4 % des crédits inscrits en section de fonctionnement, et de près de 87 % pour les crédits inscrits en section d'investissement.

Le CESER constate un résultat de clôture positif, qui s'élève à 42,5 M€ après prise en compte des restes à réaliser, qui pourra permettre de réduire le montant des futurs emprunts.

2. Sur les recettes et les dépenses

Au niveau des recettes :

Le produit de la TVA représente plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la Région.

Le dynamisme de la recette de TVA, en lien avec la croissance économique au niveau national, et – hélas - la forte inflation subie ces derniers mois par l'ensemble des acteurs économiques et des ménages, a permis de conserver et d'améliorer le niveau des recettes de fonctionnement de la Région, malgré une baisse des produits de la fiscalité régionale, notamment ceux relatifs aux « cartes grises ». Toutefois, le CESER exprime une inquiétude

quant à la trajectoire d'évolution de cette ressource de TVA, soumise à de nombreux aléas économiques, climatiques, politiques.

Au niveau des dépenses :

On constate pour l'année 2022 une augmentation significative des dépenses de la section de fonctionnement, avec une progression de 7,5 %, qui concerne, pour la plus grande part, des dépenses liées à l'exercice des politiques publiques : emploi et formation, transports, lycées, aménagement du territoire, culture.

En parallèle, l'augmentation de 3,6 % des dépenses communes, peut être qualifiée de modérée. Elle concerne essentiellement :

- Les charges de personnel, en raison de mesures nationales d'une part, et volontaristes d'autre part (amélioration du régime indemnitaire des agents),
- Les charges financières
- Les dotations aux provisions.

Le CESER aurait souhaité disposer d'une information plus détaillée relative à la part de la seule inflation sur la progression des dépenses en 2022.

Les dépenses d'investissements sont également en hausse, en corrélation avec les affectations exceptionnellement élevées en autorisations de programme sur les années 2020 et surtout 2021. Le niveau des affectations a diminué en 2022, pour revenir au niveau moyen d'avant la crise sanitaire. Pour mémoire, les affectations d'AP s'élevaient à 524,9 M€ en 2018 et à 607,9 M€ en 2019.

3. Sur les engagements pluriannuels

Le stock des AP affectées restant à mandater au 31/12/2022, hors apurements, s'élève à 2,737 Md€, et le ratio de couverture des AP se dégrade légèrement, passant à 4,62 années contre 4,48 années en 2021.

Le stock des AE affectées restant à mandater au 31/12/2022, hors apurements, est de 742,7 M€, avec un ratio de couverture de 0,67 années, en amélioration par rapport à l'année précédente où il se situait à 0,95 années. Ce chiffre traduit une accélération dans la réalisation des engagements en section de fonctionnement, ce qui est un signal positif pour les différents bénéficiaires de soutiens régionaux.

4. Sur les indicateurs d'épargne et l'endettement

Le CESER constate que le présent compte administratif pour l'année 2022 affiche une situation financière revenue à un meilleur niveau, après deux exercices fortement impactés par le coût des actions mises en œuvre pour atténuer les impacts de la crise sanitaire. Cela semble traduire la capacité de la collectivité à « rebondir » et à retrouver une trajectoire financière et des indicateurs de solvabilité optimistes.

La quasi-stabilité du niveau de l'épargne pour l'année 2022 a permis de ne pas recourir à un endettement supplémentaire, avec un effet positif sur la capacité de désendettement de la

collectivité régionale. En effet, la capacité de désendettement se situe désormais - en incluant les crédits-bails - en dessous du seuil des 6 années. Notre Région retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire et se rapproche de la moyenne des Régions, qui se situait à 5,7 années en 2021

Le CESER note le choix stratégique de la Région, d'augmenter significativement la part de ses emprunts sur des index à taux variable qui passe de 14,7 % en 2021 à 36,7 % en 2022. Il partage les inquiétudes de la Région quant aux conditions des futurs emprunts qui devront être mobilisés, dans un contexte de forte hausse des taux.

5. Conclusion

Au vu de ces résultats encourageants, le CESER, dans une lecture optimiste de ce compte administratif 2022, ne peut que souhaiter que la Région poursuive une gestion orientée vers le redressement de sa situation financière, en veillant attentivement, dans un contexte économique et social incertain, à ne pas faire des choix qui limiteraient son niveau d'intervention et ses réponses aux besoins de la population.

III. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CÉSER

Commission Aménagement du Territoire

La commission remarque une diminution des crédits votés par rapport aux montants initialement prévus au budget prévisionnel, sur l'année 2022. Avec un retard de 15 % depuis 2021 sur la Transition Energétique Habitat et récurrent d'environ 20 % sur les Espaces Valléens depuis 2020, cette baisse est particulièrement significative sur une des politiques phares de la Région « nos territoires d'abord » avec 8 millions de moins sur un engagement qui reste cependant fort, avec près de 36 millions d'affectation de crédits. Avec plus de 20 millions d'euros votés pour les communes, la Région poursuit son intervention auprès des petites communes.

L'augmentation du budget alloué aux contrats stations de montagne participe à l'évolution et la mutation de ces territoires dont le détail des actions serait intéressant à connaître pour savoir si les préconisations du CESER sur l'avenir des stations de montagne ont été prises en compte. Cela s'accompagne d'une revalorisation du budget du programme européen LEADER qui vient en soutien à des projets innovants et des actions de développement de l'économie rurale, et de l'accessibilité des services à la population.

Il est relevé la diminution des crédits votés sur la ligne « prévention des risques naturels majeurs » de plus de 4 millions d'euros alors que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est soumise régulièrement à des catastrophes naturelles nécessitant la poursuite et la création d'ouvrages de mise en protection des personnes et des biens.

Commission Relations Internationales

L'instabilité géopolitique mondiale a rendu plus complexe les actions de diplomatie de la Région. Toutefois, la commission relève le maintien des fonds engagés en 2022 dans de nombreux programmes de coopération ou thématiques européens. Elle note le choix d'actions de coopération décentralisée (1,9 M€) et de coopération européenne (0,5 M€).

Au sujet du fonds de transition juste doté de plus de 140 M€, la commission note la problématique qui se pose à la Région à faire valider le périmètre d'actions du plan à l'Europe. Le prochain appel à projet se passera en fin d'année 2023 ou début 2024.

La commission note le retard concernant les 10M€ du programme FEDER du fait de la négociation qui perdure avec l'Etat. 330 M€ sont à certifier pour les autorités de gestion. Il est formulé par l'Allemagne et la France la demande de détendre le délai et ainsi avoir une extension de la date de clôture.

Ce sont des actions particulièrement importantes pour la commission qui finalise actuellement son avis sur la Diplomatie territoriale. Cette réflexion a été l'opportunité pour les membres de la commission de prendre la mesure de l'intérêt des actions de la Région en ce domaine et d'en intensifier sa portée à l'aide notamment d'un budget augmenté. Les enjeux sont majeurs en termes économiques, de coopérations et d'influence pour nos territoires. La concurrence est forte à l'échelle européenne en matière de coopération. Les actions récentes de la Région sud notamment en Ukraine en zone de guerre, montre son dynamisme et témoigne de la confiance du ministère des Affaires Etrangères concernant nos opérations de diplomatie territoriale.

Commission Emploi, Développement Economique Régional

En 2022, les dépenses relevant de la direction "Développement et financement des entreprises" (DEFIE) se sont élevées à 23 millions d'euros en fonctionnement et près de 49 millions d'euros en investissement, soit un total supérieur à 72 millions d'euros. La commission note qu'à l'exception d'une année 2020 marquée par un niveau de dépenses exceptionnel, il s'agit du plus haut niveau de dépenses de ces dernières années, y compris par rapport au niveau observé en 2019, juste avant la crise sanitaire.

En fonctionnement, les principaux programmes - "Création et développement des entreprises", "Pôles de compétitivité", "Soutien aux filières stratégiques et aux opérations d'intérêt régional (OIR)", "Transition économique et écologique des entreprises" - bénéficient de taux d'affectation très satisfaisants. En matière d'attractivité, la commission note le poids prépondérant de RisingSud dans le soutien aux entreprises du territoire. Au-delà du compte administratif, elle juge utile de faire connaître la répartition des aides aux sociétés en fonction de leur secteur d'activité, de leur taille, mais aussi de leur implantation. Elle souligne l'importance de soutenir les TPE/PME, véritable tissu économique et social de proximité, mais aussi les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

En investissement, l'essentiel des dépenses est porté par les programmes "Implantation et ancrage d'entreprises" mais aussi "Financement de l'innovation" *via* une dotation en lien avec le 4^{ème} Programme d'Investissements d'Avenir ("PIA 4"). Les taux d'affectation sont globalement satisfaisants, sauf notamment pour le programme "Artisanat-Commerce", en raison d'un décalage dans la mise en place du Fonds TTPE.

Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La Commission constate que, dans un contexte économique tendu lié à une brusque augmentation de l'inflation en 2022 et à la fin de crise sanitaire, le réalisé 2022 est conforme

aux prévisions du BP 2022, avec des engagements financiers respectés, illustrés par des taux d'affectation de 100 % sur les AP (28,04 M€) et de 86,7 %, sur les AE (10,2 M€).

La disparité constatée sur certains programmes, qui affichent individuellement des taux d'affectation faibles, s'explique par la clôture de certaines opérations (AP) relevant de CPER antérieurs, par l'absence de demandes déposées par des bénéficiaires, ou encore par un niveau de demandes de bénéficiaires inférieur à celui attendu lors des prévisions du BP 2022 (AE).

Les actions telles que l'emploi des jeunes doctorants, l'attractivité du territoire régional marqué par un tissu de startups et de PME innovantes (favorisant l'insertion de ces derniers), l'aménagement numérique ou le rayonnement des établissements supérieurs témoignent d'un engagement soutenu de la Région en faveur d'une politique de recherche et de transfert des technologies.

La commission note avec satisfaction que la réussite des étudiants affiche un taux d'affectation supérieur au montant compte tenu de l'enjeu autour de l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Ces orientations font écho aux ambitions affichées dans le nouveau SRESRI (2023-2028) ayant pour but d'amplifier la politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Commission Culture, Patrimoine culturel

Le budget 2022 pour la culture avait été annoncé comme un budget renforcé, destiné à accompagner les acteurs des arts et de la culture dans la sortie de crise. La commission constate avec satisfaction que ces objectifs ont été respectés, avec un fort niveau d'exécution des crédits de paiement : 96 % en fonctionnement, de 98 % pour les crédits d'investissement.

La commission relève avec intérêt le succès rencontré par l'ouverture, au mois de juin 2022, du centre d'interprétation du patrimoine archéologique de la grotte Cosquer. Le centre enregistre à ce jour plus de 800 000 visiteurs et produirait, d'après une étude, d'importantes retombées économiques : 1€ engagé par la Région produirait consolidés entre 15 et 17€ de retombées totales, directes et indirectes.

Au niveau des engagements pluriannuels, les taux d'exécution sont satisfaisants à l'exception de quelques programmes :

Education artistique : il s'agit d'un programme qui a vu en 2022 sa première année d'existence. Ce faible niveau (52 %) est essentiellement lié au report de l'appel à projets Inès, repris par la direction de la culture récemment.

Inventaire du patrimoine : en raison de nouveaux partenariats en matière d'inventaire, qui demandent un important travail préparatoire, on a constaté un décalage au niveau des engagements budgétaires.

Enfin, en section d'investissement la sous-affectation des crédits dédiés à la grotte Cosquer s'explique par une budgétisation prudentielle lors du BP 2022, en prévision d'éventuelles dépenses imprévues qui n'ont finalement pas eu lieu.

Enfin, la commission salue le soutien de la Région apporté à la filière du livre et de l'édition, notamment à travers l'agence régionale du livre, et par dispositifs tels que cartes blanches, festivals, soutiens à l'Édition.

La commission souligne que les moyens alloués à la politique culturelle régionale restent importants et constants depuis plusieurs années, pour répondre aux besoins du secteur.

La Commission remercie Madame JOISSAINS, Vice-présidente du conseil régional, M. Mohamed, Conseiller du Président de la Région, et M. BOIKO, Directeur de la Culture, pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont pu apporter aux conseillers.

Commission Tourisme

Après un exercice 2021 en reflux de 5 millions d'euros d'autorisations d'engagement par rapport à un exercice 2020 particulièrement marqué par la crise sanitaire, la commission note que l'exercice 2022 inverse la tendance et affiche une remontée d'environ 800 000 euros dans le domaine de l'action touristique (9,6 millions d'euros en AE affectées contre 8,8 en 2021), avec une augmentation principalement marquée en matière de promotion touristique mais aussi un décuplement du montant affecté au programme "Projets européens ("PITem)". Bien que le taux d'affectation global s'améliore (97 % au lieu de 92 %), la commission s'interroge sur la baisse notable de celui du programme "Performance des entreprises" (56 %).

En revanche, en matière d'investissement, l'exercice 2022 marque un léger reflux par rapport à l'exercice précédent (4,9 millions d'euros en autorisations de programme affectées contre 5,1 en 2021). La diminution principale s'observe au titre du programme "Performance des entreprises", qui se signale là encore (malgré des AP votées en nette hausse) par une diminution de son taux d'affectation, ramené à 53 % (en raison d'un décalage dû au caractère pluriannuel de la mise en œuvre du programme), à l'image du taux d'affectation global (59 %). La commission relève enfin pour mémoire que l'action touristique menée par la Région va au-delà des lignes relevant de son champ d'analyse.

Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

La commission Transport public régional et écomobilité a pris connaissance des montants affectés aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la politique régionale des transports. Cependant les montants réellement affectés sur les différentes lignes budgétaires de fonctionnement et d'investissement ne sont pas à la hauteur des montants du budget prévisionnel et des budgets supplémentaires.

En effet, il apparaît une baisse de 122 M€ du budget de fonctionnement entre les montants affectés et les montants programmés initialement, soit une diminution d'environ 23%. Le budget d'investissements présente une diminution de 13 M€ sur un budget de 251 M€, soit une baisse de 5,3 % du budget.

Cette diminution des investissements a des répercussions sur les infrastructures ferroviaires et matériels roulants dont les besoins sont importants pour répondre au développement des mobilités et aux exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il faudrait veiller à ce que ces écarts ne se traduisent pas par une réduction des objectifs de report modal ou de décarbonation.

Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La commission remarque que les crédits affectés aux lignes budgétaires de la politique régionale des secteurs agricole, forestier et marin n'ont été consommé qu'à hauteur d'environ 81 %, malgré les besoins importants de ces secteurs d'activités.

Cette baisse des crédits régionaux s'explique en grande partie par un apport plus important de crédits européens du FEADER dans le cadre du plan de relance européen des mesures post-crise sanitaire des années 2020 et 2021. Afin d'avoir une meilleure visibilité du montant des interventions financières sur l'ensemble du territoire régional, la commission demande que le montant des crédits européens du FEADER soit indiqué pour chacun des programmes d'intervention.

Même si les crédits du budget identifié pour des interventions urgentes et des calamités agricoles n'ont pas été affectés en 2022, la commission demande le maintien de cette ligne budgétaire pour répondre aux besoins comme c'est le cas pour cette année 2023 (gel, grêle..). De même la commission insiste sur les mesures à prendre en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêts et plus particulièrement sur l'information du grand public, et des touristes, aux risques d'incendie.

La commission, très sensible à la poursuite des activités agricoles participant à la souveraineté alimentaire nationale, s'étonne du faible taux de consommation de la ligne budgétaire consacrée à « l'aide à l'installation », 25,3 % en investissement.

Commission Développement Soutenable, Environnement, Energie et Climat

En tant que commission environnement, nous sommes attentifs aux grandes décisions en faveur de la lutte contre le changement climatique. Nous menons actuellement une réflexion sur la stratégie régionale en matière d'énergie renouvelable et décarbonée.

La commission relève cependant un volume d'actions non consommé. La commission s'interroge du différentiel important entre les autorisations de programmes, les crédits de paiement et les incidences que cela peut avoir sur les budgets futurs.

Il conviendrait, en lien avec les acteurs concernés par les différents appels à projets, de mieux comprendre les difficultés à se porter candidat.

Lorsque les lignes budgétaires ne sont pas totalement consommées, ne serait-il pas envisageable d'en informer l'écosystème afin de générer de nouvelles candidatures ?

Nous saluons la mise en plus d'une stratégie régionale de la biodiversité permettant de voir clairement les actions de la région en lien avec cette cause d'importance afin d'en assurer le suivi. Il serait positif de pouvoir mesurer la montée en puissance d'une action dans un programme et de pouvoir ainsi en mesurer sa portée.

En 2022, la commission avait proposé qu'un focus soit établi pour l'année 2023 permettant de faire bilan des actions et de souligner les aspects positifs de ces actions engagées en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire.

Par ailleurs, afin d'être plus efficient dans les actions, nous souhaiterions disposer d'indicateurs d'évaluations et de suivi permettant à la société civile organisée de contribuer positivement aux différentes actions du plan climat.

La commission remercie la direction pour la qualité des présentations toujours claires.

Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

La commission :

- A apprécié les informations données par la Vice-présidente concernant la nouvelle organisation des services en charge de la mise en œuvre de la compétence Lycées :
 - A la direction de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage régionale (DAMOR), un Directeur nouvellement arrivé, en tandem avec le Directeur adjoint déjà en place

- A la Direction de l'Education, recrutement d'une directrice adjointe afin de renforcer l'équipe en place.

Cette nouvelle structuration des services devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre de nombreux projets, retardés à la suite de deux années compliquées, liées principalement à la ré internalisation de l'AREA, et à des difficultés de recrutements, tant dans les services que dans les équipes des lycées.

- Déploie une présentation légèrement biaisée des volumes d'investissements, car ils intègrent des travaux financés par la Région sur les cités mixtes, dont une part significative concerne la part « collèges » et non pas la compétence régionale sur le volet « lycées ». Les chiffres présentés devraient en conséquence être retraités pour conserver la seule part Région.
- Relève la volonté de la Région d'intensifier son travail au plus près du terrain, en organisant chaque semaine deux à trois visites d'établissements, en présence de représentants de chacune des deux directions en charge des lycées, accompagnés de membres de la direction des ressources humaines. Cela a déjà permis de revoir la hiérarchisation des priorités dans certains établissements.
- Observe avec intérêt que trois dossiers de 3 dossiers, déposés dans le cadre de l'appel à projet du plan de relance européen REACT UE, ont été retenus pour un montant prévisionnel de recettes de 22 M€, qui viendront en complément des crédits propres de la Région. Ces appels à projets portent sur le Wifi, l'environnement numérique éducatif dans les lycées, ainsi que le très haut débit.
- Note l'annonce de la programmation d'une mise à niveau, d'ici 2027, de la totalité des lycées publics régionaux dans le cadre de la COP d'avance, et sera très attentive à sa mise en œuvre effective et dans les délais prévus.

Commission Formation Professionnelle et Apprentissage

En 2022, les dépenses relevant de la direction "Emploi, Formation et Information sur les métiers" (DEFIM) se sont élevées à 264,5 millions d'euros en fonctionnement et à plus de 12 millions d'euros en investissement, soit un total supérieur à 276,7 millions d'euros. La commission relève que la hausse effective de ce niveau de dépense marque un retournement de tendance après des années de diminution continue (à mettre en parallèle avec la perte de la compétence « apprentissage »), notamment en crédits de fonctionnement (qui augmentent de près de 43 millions d'euros), tandis que les crédits d'investissement poursuivent leur remontée (en augmentant d'1,6 million d'euros).

En fonctionnement, les programmes "Formations paramédicales et sage-femmes" (81,6 millions d'euros), "Programme régional de formation et de qualification" (40,4 millions d'euros), "Rémunération des stagiaires" (39,6 millions d'euros), "Partenariat renforcé avec Pôle Emploi" (25,4 millions d'euros), "Aides individuelles régionales du secteur sanitaire et social" (23,7 millions d'euros) et "Formations du travail social" (16,4 millions d'euros) constituent à la fois les principaux postes d'affectation avant apurement et de dépense, avec des taux d'affectation élevés.

En investissement, l'essentiel des dépenses se rapporte aux centres de formation d'apprentis (CFA, avec plus de 10,5 millions d'euros sur 12,1), mais la majeure partie de ces

crédits (plus de 8,7 millions d'euros) concerne le Campus Sud des Métiers de Nice, dont le projet avait été lancé en 2017 et qui a été inauguré l'an dernier.

Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics

Dans l'ensemble les engagements financiers ont été respectés, avec des taux d'affectation dans le Compte administratif confirmant l'effort régional dans les domaines de la santé et de la solidarité tout particulièrement en section fonctionnement.

Au titre de la santé, la commission constate avec satisfaction le renforcement marqué de l'engagement de la Région en faveur des Maisons de santé avec un taux d'affectation de 103 %. La commission renouvelle sa demande pour que les engagements en matière de télémédecine figurent systématiquement dans les cahiers des charges des structures d'exercice coordonnées.

En solidarité, la population étant toujours plus que jamais confrontée à des besoins liés à l'urgence sociale (banques alimentaires, restaurants du cœur), la commission observe qu'en section fonctionnement la Région poursuit le programme solidarité (L 142) avec un taux d'affectation de plus de 99 %, tout en augmentant de façon substantielle le programme lié à l'engagement des jeunes et la question du harcèlement scolaire (L144) avec un taux d'affectation de + 129 %.

Pour autant, même si des éléments de réponse ont été apportés aux interrogations de la commission sur le faible taux d'affectation en investissement de programmes importants tels que le harcèlement scolaire et les violences faites aux femmes, celle-ci restera vigilante quant au maintien des budgets non consommés en 2022 dans le BP 2023 et reste en demande d'une forte progression des taux d'affectation au CA 2023. Enfin, la commission constate et soutient le maintien des actions autour de la convention justice Région.

Commission Sport, Jeunesse et Vie associative

La commission relève globalement une bonne affectation des budgets. La commission relève une stabilité depuis plusieurs années dans les dépenses d'investissements de la direction Jeune sport solidarité DJSS si l'on observe le compte administratif depuis 2020.

La commission relève l'intérêt du dispositif récent « *Les champions du sud* » qui permet de soutenir activement les grands champions sur le plan financier, facilite ainsi la pratique du sport à haut niveau dans notre région sud et permet l'accompagnement post carrière.

La commission propose l'organisation d'une table ronde sur la valorisation de l'engagement et des modalités de la reconnaissance du bénévolat et de son évaluation.

La commission relève le soutien apporté aux associations étudiantes dans les épiceries sociales et solidaires. Cela permet de répondre à des problématiques de précarité et renforce l'interface associatif. C'est une rencontre et un engagement bénéfique pour les étudiants.

La commission alerte sur le nouveau critère de tarif de la carte ZOU, cela peut être une difficulté financière supplémentaire pour les jeunes les plus vulnérables. Des organismes de formations s'appuient sur ce dispositif pour envoyer des stagiaires sur le terrain. La commission souhaiterait prendre connaissance de l'évaluation concernant l'évolution tarifaire de la carte ZOU et de son impact sur la mobilité de tous sur le territoire régional.

La commission demande que le soutien aux CROUS soit renouvelé dans les mêmes conditions au minimum.

B. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE AÉROPORT D'AVIGNON

I. INFORMATIONS PRINCIPALES

Le compte administratif 2022 du budget annexe « Aéroport d'Avignon » présente les informations suivantes :

1. Dépenses et recettes

- En exploitation :
 - Des dépenses réelles de 0,9 M€, en baisse de 26 % ;
 - Des recettes réelles de 1,2 M€.

- En investissement :
 - Des dépenses réelles de 0,9 M€ ;
 - Des recettes réelles d'investissement de 0,2 M€ ;
 - Un remboursement du capital de la dette de 0,1 M€.

2. Engagements pluriannuels :

Les Autorisations de programme affectées en 2022 ont représenté 0,3 M€.

Le stock d'Autorisations de Programme affectées restant à mandater au 31 décembre 2022 s'élève à 7,3 M€, après avoir fait l'objet d'un apurement conséquent - plus de 6 M€ - en 2022.

II. AVIS DU CÉSER

Une récente réunion entre le CESER et les représentants de cette infrastructure aéroportuaire ont permis de comprendre le choix stratégique de la Région à conserver et à investir sur cette structure.

Le CESER relève, à la lecture des informations du compte de gestion, en complément des données présentées par la Région, que l'exercice 2022 de ce budget annexe, pris isolément, présente un résultat déficitaire (-200 k€) compensé par l'incorporation du résultat reporté de l'exercice 2021.

Le CESER s'interroge sur le niveau du stock d'Autorisations de programme restant à mandater, qui s'élève à 7 M€. En effet, compte tenu du faible niveau des crédits de paiements alloués chaque année, la réalisation effective des projets risque de se faire sur un calendrier long.

Le CESER prend acte des éléments présentés au CA 2022 du budget annexe « Aéroport d'Avignon ».

2^{ème} PARTIE : COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE AEROPORT D'AVIGNON

I. Objet des rapports

Les comptes de gestion sont des documents comptables présentés par le Payeur Régional. Ils retracent toutes les opérations comptables de l'exercice écoulé, et doivent être approuvés par la Région avant adoption des comptes administratifs afférents au même exercice comptable.

Les comptes de gestion apportent également des éléments complémentaires à ceux figurant aux Comptes Administratifs, notamment en matière patrimoniale et sur les comptes de tiers.

II. Avis Du CESER

Le CESER prend acte des éléments présentés dans ces comptes de gestion pour l'exercice 2022.

3^{ème} PARTIE : LES APUREMENTS DES STOCKS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'ENGAGEMENT (AE)

I. Informations présentées

Le règlement budgétaire et financier de la Région prévoit l'annulation des soldes des autorisations de programme et d'engagement dans les cas suivants :

- AP et AE non affectées à l'échéance de l'exercice
- AP et AE affectées au cours des exercices précédents et qui ont fait l'objet d'une désaffectation, dans le cadre des campagnes annuelles d'annulation ou d'apurement.

Cela permet d'améliorer la lisibilité budgétaire des montants restant à mandater, qui doivent refléter au plus près les engagements de la collectivité.

Le présent rapport propose d'annuler un montant d'autorisations de programme de 152,2 M€ et un montant d'autorisations d'engagement de 275,1 M€.

Ces montants sont constitués d'autorisations de programme et d'engagement ouvertes au cours de l'exercice 2022 et non affectées au 31 décembre 2022, et d'autorisations de programme et d'engagement désaffectées à la suite des campagnes d'annulation et d'apurement qui ont porté sur plusieurs exercices.

II. Avis du CESER sur les apurements 2022

Le CESER prend acte de ces éléments, et encourage la région à mener de manière continue et rigoureuse l'analyse des engagements pris, afin d'écartier les opérations devenues sans objet et qui alourdissent inutilement les stocks

Explications de vote

1^{er} Collège

Nicole PELOUZET

2^{ème} Collège (CFDT)

Gilles MONTALAND

2^{ème} Collège (CGT, FSU et Solidaires)

Florence LIBRA

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Mylène ARMANDO

Intervention de Nicole PELOUZET au nom du 1^{er} Collège

Comme le souligne l'avis sur les Comptes Administratifs 2022, le 1^{er} collège reconnaît la bonne réalisation des ambitions de la Région affichées lors du Budget Primitif 2022 qui se matérialise par un résultat de clôture de l'exercice 2022 après restes à réaliser de 42,5 M€. Ce bonus permettra d'augmenter la capacité d'autofinancement de la Région.

En effet, le Compte Administratif 2022 traduit une amélioration des équilibres budgétaires de la Région, avec une épargne brute et une capacité de désendettement qui retrouvent leurs niveaux d'avant la crise sanitaire et un encours de dette en recul.

Toutefois ces résultats ne doivent pas masquer les éléments conjoncturels qui ont contribué à cette situation :

- Une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 5,7 % (+ 116,7 M€) par rapport à 2021 pour atteindre 2 178,0 M€. L'essentiel de cette hausse provenant de la TVA (+ 90,3 M€) soutenue par le rebond économique (+ 2,5 %) et par l'effet inflation en forte hausse (+ 5,2 %).
- Des dépenses réelles de fonctionnement en progression de 7,5 % (+ 119,7 M€), pour atteindre 1 710,2 M€ réalisé à 95.4% avec :
 - Les dépenses au titre des politiques publiques régionales en augmentation de 8,8 % (+ 90,5 M€)
 - Les dépenses communes en hausse de 3,6 % (+ 12,1 M€), principalement due aux charges de personnel de + 3,8% (11 M€).
 - Les charges financières en augmentation de 7,1 % (+ 5,9 M€)
 - Les dotations aux provisions majorées de 11,2 M€.

Le 1^{er} collège pointe avec regret la nouvelle hausse des charges de personnel.

Concernant l'investissement :

- Une épargne toujours élevée avec une épargne brute en hausse de 2,6 % (+ 472,7 M€). Le taux d'épargne brute s'établit à 21,7 %, en légère baisse par rapport à 2021 du fait d'une progression plus rapide des dépenses par rapport aux recettes de fonctionnement
- En lien avec les engagements pris par la Région, des dépenses d'investissement en progression de 5,2 % (32,4 M€) pour s'établir à 652,8 M€ avec un taux d'exécution de 86,7 %
- Les affectations d'Autorisations de Programme (AP) pour 2022 diminuent mais restent à un niveau élevé pour atteindre 790,4 M€ avec un taux d'affectation de 87,4 %.

Concernant la dette, la Région a décidé :

- De réduire l'encours de la dette. Fin 2022 de 2,736 milliards d'euros (avec crédits-bails), en baisse de -4,8 % (-139,4 M€)
- D'améliorer sa capacité d'investissement. L'encours de la dette se résorbant en 5,7 années fin 2022 contre 6,1 années fin 2021, proche du niveau moyen des Régions.

Par ailleurs, le 1^{er} collège prend acte des opérations d'apurements des stocks d'AP (autorisation de programme) et d'AE (autorisation d'engagement) qui sont le reflet d'un saine gestion de la part de la Région.

Enfin, le 1^{er} collège a pris note des comptes de gestion 2022 présentés par le Payeur Régional.

De plus, le 1^{er} collège note et apprécie les améliorations de présentations faites par la Région.

Le 1^{er} collège encourage la Région à poursuivre une gestion orientée vers le redressement de sa situation financière favorisant son intervention dans le futur.

Le 1^{er} collège votera l'avis

Intervention de Gilles MONTALAND au nom de la CFDT (2^{ème} Collège)

L'analyse et les réflexions engagées par notre commission, traduisent sur l'ensemble des documents soumis au vote, l'essentiel des préoccupations de notre organisation, avec notamment la nécessaire **évaluation** des politiques publiques au service de la population et des acteurs économiques de la région Sud.

Au-delà de ce constat, fruit d'une élaboration collective de la commission, la CFDT tient à faire part des remarques suivantes :

« Plus de 50 % des recettes de fonctionnement de la Région sont désormais issues du reversement de la TVA, ce qui pose question ».

En effet, cette taxe est un impôt **injuste** qui **frappe d'abord** les familles les plus modestes et renforce les inégalités. La CFDT **a déjà alerté** sur le déséquilibre de cette rentrée financière de la Région, surtout en cette **période d'inflation** qui contribue à une augmentation d'une recette sans visibilité !

Les 10 % des personnes les plus modestes consacrent une part de deux fois plus importante de leur revenu à la TVA que les 10 % les plus riches ! (Source INSEE).

Là encore, nous posons la question de la **contribution** des entreprises, et de la nécessaire **conditionnalité** des aides de l'état comme de la Région en direction de ces acteurs économiques ... tout se tient et justifie la demande réitérée du CESER d'une **véritable évaluation des politiques publiques de la Région**.

Enfin, au cours de nos échanges, la CFDT a posé la question de l'affectation des résultats (42,5 M€) pour signifier notre désaccord sur l'unique choix de la réduction de la dette !

En conclusion, les conditions d'appropriation des documents par les conseillers n'est pas satisfaisant ! La Région, par **la diffusion tardive des avis** soumis à notre institution, est responsable de ce dysfonctionnement qui pénalise les travaux du CESER.

Pour la CFDT, il est urgent de créer les conditions favorables aux conseillers pour un travail d'expertise et d'évaluation de la politique régionale !

La CFDT votera les avis proposés incluant les apports des différentes commissions sectorielles.

Intervention de Florence LIBRA au nom de la CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} collège)

Avec des recettes en hausse de plus de 120 millions d'euros par rapport à 2021, on peut penser que la Région a bénéficié de marges de manœuvre pour mettre en œuvre ses politiques. Mais cette augmentation de 5,4 % reste à nuancer du fait du niveau d'inflation de 2022 qui a atteint 5,9 % sur un an. Cela signifie concrètement que les recettes n'ont pas permis de compenser l'inflation et encore moins si on prend en compte l'augmentation des prix de l'énergie...

Notons également que l'essentiel de cette progression est dû à une augmentation de plus de 170 millions d'euros des recettes issues de la TVA, alors que les recettes fiscales régionales connaissent de fortes baisses de plus de 70 millions d'euros. Il en résulte une perte d'autonomie financière, une forte hausse de la part des emprunts à taux variable et une dépendance de plus en plus forte aux recettes régionales à la TVA. TVA basée sur la consommation et donc très dépendante des aléas de la conjoncture et qui reste l'impôt le plus injuste socialement.

L'étude des variations des dépenses par grands postes démontre que pour certains, l'augmentation n'aura pas permis de compenser l'inflation. C'est le cas par exemple des transports, de la mobilité et des grands équipements (+2,32 %, soit 3,5 points en dessous de l'inflation) et plus encore pour l'aménagement du territoire et le développement durable qui ont connu une diminution sèche de 3,76 % des dépenses qui leur sont consacrées.

Ces choix budgétaires interrogent. Interrogations qui se confirment lorsqu'on regarde un peu plus en détail les lignes budgétaires. Ainsi les autorisations d'engagement (dépenses de fonctionnement) en faveur des transports régionaux et de l'intermodalité diminuent de 59 millions d'euros (soit -19 %), celles consacrées à l'emploi, la formation et l'information sur les métiers diminuent de 90 millions d'euros (soit -33 %). Quant à la biodiversité, la mer et la transition énergétique ce sont les autorisations de programmes (l'investissement) qui chutent de 6 millions d'euros (soit -5,5 %).

La forte diminution globale des autorisations d'engagements (-144 millions) et des autorisations de programme (-427 millions d'euros) en 2022 peut laisser entendre que la Région choisie de rogner sur ses engagements et peut faire craindre le pire pour les années en venir en ce qui concerne la réponse aux besoins ...

Les enjeux des transitions nécessaires dans nos modes de production, sur les sujets d'aménagement du territoire, de transports, d'un autre développement industriel mais aussi de formation des jeunes aux évolutions des métiers, devraient aboutir à des choix budgétaires clairement orientés en ce sens. Or, il n'en est rien.

Comment expliquer de tels choix alors que l'urgence est de développer les transports collectifs afin de désengorger le trafic routier ? Comment affirmer vouloir être la première région verte de France, neutre en carbone et présenter un compte administratif qui illustre que la réalité des politiques conduites en 2022 par l'exécutif va à l'encontre de cette affirmation ?

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis qui a globalement pris en compte les contributions que nous avons pu faire lors des réunions de commission.

Intervention de Mylène ARMANDO au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collège

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges sont en phase avec l'avis de la commission Finances et Fonctionnement validé en Bureau du CESER le 20 juin 2023.

Nos Collèges resteront attentifs aux conséquences que pourraient avoir les variations des taux ainsi qu'aux incertitudes économiques et politiques actuelles !

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
Site web: www.ceser.maregionsud.fr
Contact : ceser@maregionsud.fr
Contact Communication: com.ceser@maregionsud.fr